

Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2008

25 présents + 2 procurations (Mme FERRER à Mr MAGNAN ; Mme TARDY à Mr AYMARD)

Absents :

SALQUE Bernard pour Simiane Ensemble (majorité municipale)

MACHERA Jean pour Avenir et Tradition.

Avant de commencer le Conseil Municipal, Mr BOYER nous lit une lettre de Mr MACHERA, absent pour raison médicale.

Mme DEVULAIN est nommée Secrétaire de Séance.

Ordre du jour 1 : Budget Primitif commune.

Section Fonctionnement

Mr BOYER, Maire : nous allons opérer des contrôles sur les changements de destination des habitats afin de procéder à un ajustement fiscal. Ce travail sur l'égalité fiscale des citoyens sera mené car nous avons pu constater que volontairement ou involontairement trop de modifications nous ont échappé. Nous allons commencer par un survol pour faire des photographies faisant apparaître les changements intervenus et non signalés (piscines, agrandissement de constructions,...)

Mr BROCH, Droite : Nous prenons acte de votre budget. Nous voulons proposer l'institution d'une taxe forfaitaire sur les terrains à bâtir. Sur les dépenses, nous sommes à 55,43% de masse salariale. Nous voulons plus de lisibilité, un organigramme présentant la répartition du personnel aux différents postes nécessaires.

Mr BOYER, Maire : on était les moins bien fourni. Avec le désengagement de l'état, certains services comme l'urbanisme ont eu un besoin plus important de personnels. On est dans une tranche où le rapport nombre d'habitants/besoin en personnel n'est pas favorable.

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Sans remettre en question le pouvoir de nomination, nous souhaitons qu'une réunion au moins annuelle soit faite pour avoir une lisibilité des besoins des services. Au lieu d'embaucher au coup par coup, faisons le point sur les besoins et les postes actuels. Cette vision globale était inexistante lors du mandat précédent.

Mr BOYER, Maire : Depuis 2 ans j'ai travaillé sur l'indemnitaire des fonctionnaires, cela se voit sur la masse salariale.

Mr BROCH, Droite : Est ce que les gens qui ont une promotion occupent les mêmes postes ?

Mr BOYER, Maire : pour certains ils occupaient déjà des fonctions plus importantes, pour d'autres on referra leur fiche de poste.

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : Nouvelle élue, j'ai quelques questions à poser afin d'avoir des précisions concernant certains postes du budget.

Que représentent les frais « mobilier et immobilier », fêtes et cérémonies, frais de nettoyage, s'il s'agit de l'entretien, combien de postes cela concerne-t-il ? Pour les frais d'études, peut-on avoir des retours, et pour les associations peut-on avoir les modalités d'attributions et un cahier des charges.

Mr BOYER, Maire : Nous ferons une réunion avec les conseillers municipaux qui le souhaitent pour se familiariser avec le budget qui représente un dossier lourd quand on débute. Pour les dépenses mobilières, cela concerne le domaine des marres, salles culturelles etc., pour l'immobilier c'est le loyer de la poste. Pour les fêtes et cérémonies, cela concerne la fête votive, différents apéritifs, la fête des lumières etc.. C'est bien le contrat d'entretien des bâtiments communaux. Les retours d'études seront vues en commission, pour les associations, nous avons reconduit en 2008 les subventions car nous demanderons à la commission de revoir le cahier des charges.

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : Vu la somme attribuée à l'UGAP pour le nettoyage (70 000€), ne pourrait-on pas étudier le retour en gestion municipale de ce service ?

Mr HARDY, 1er Adjoint : Il faut tenir compte des congés, des absences etc... un emploi fonctionnaire reviendrait toutes charges payées à 35000 euros.

NDLR : Pas de réponse concernant le nombre de personnes employées.

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : je fais remonter une demande en équipement informatique pour l'école élémentaire concernant le confort et la santé des enfants: serait-il possible de remplacer les écrans des ordinateurs par des écrans plats LCD. Il en faudrait une vingtaine.

Mr BOYER, Maire : a voir...

Votes

fonctionnement recettes et dépenses : 23 POUR (Majorité + 2 Simiane avec vous) 4 CONTRE (droite)

Section Investissement

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Comme vous l'avez dit, nous verrons les résultats des études du chemin des vignes en commission. Où comptez-vous placer la maison des associations ? Pour le désenclavement des hauts-quartiers, vous parlez de quoi, de route ou de chemin de secours ? Pour le PLU en dehors du comité de pilotage, vous aviez lors du 1er conseil affirmé qu'une commission extra-municipale avec des personnes compétentes verrait le jour. En est-il toujours question ? Sur l'acquisition du terrain RANGONE, pour y poser un marché au norme, nous pensons que le coût initial du Cours des Héros aurait déjà du le prévoir. Qu'en est-il des travaux à la cantine ? Enfin pour les pigeons, dans votre 1er tract de campagne vous aviez prévu un pigeonnier, qu'en est-il ?

Mr BOYER, Maire : La maison des associations, si la préfecture accepte, sera positionnée dans la longe du terrain que nous avons et qui est inconstructible à cause d'un risque faible d'inondation (sur le terrain derrière le complexe, quartier ophéliade). **Pour l'école** Mise aux normes cuisine école : Il s'agit du ré-aménagement global de la cantine pour optimiser l'espace (+ 40 places) et mise aux normes de la cuisine (+ 15m2 sur le trottoir). Problème de zone inondable, la DDE ne semble pas d'accord... **Pour le PLU**, le comité de pilotage sera exclusivement réservé aux élus, charge à ce comité de saisir toutes les personnes susceptibles d'intégrer la commission de travail. **Pour le Chemin des Vignes** : objectifs de l'étude : enterrement des réseaux, voie à 4m et trottoir. Objectif suivant : assainissement à prévoir. Où se raccorder ? Problème de pompe de relevage. Réflexion globale à avoir dans le cadre du PLU. Dans une 2^{ème} phase : un bureau d'étude travaillera sur le fond de l'affaire.

Mr Broch, Droite : Quelle date ?

Mr BOYER, Maire : Mise en chantier en 2009, ce serait bien. Plutôt 2010 pour être réalistes.

- Le PLU : nous mettrons en place du début à la fin un comité de pilotage du PLU comprenant les élus majorité + opposition (au moins 1 par groupe). Il y a de toute façon obligation d'associer d'autres personnes : responsables de lotissements, associations... Le but étant que tout le monde ait le même niveau d'information. Tout le monde sera représenté.
- Maison des associations : c'est une priorité. Nous travaillons avec Famille Provence pour le mixage logement/locaux recevant du public. En attente de la réponse de l'Etat pour la construire en fin de zone inondable. Sinon, préemption ailleurs (les hollandais peuvent construire en zone inondable et nous on nous en empêche même quand les risques sont limités !). Dans le PLU il faudra prévoir des constructions publiques.
- Désenclavement des hauts quartiers : 1- objectif sécurisation en cas d'incendie (évacuation). Les pompiers disent que ça passe. Autre voie possible le long du canal. Ces voies ne serviront qu'en cas d'évacuation et seront fermées le reste du temps. 2- Route pour descendre dans le village et permettre d'en ressortir (impossible côté Lafarge). La DDE travaille dessus. Nécessité d'avoir une vision globale avec le PLU.
- Il faudra aussi avoir une réflexion sur les chemins privés et ruraux.

Mr Gerara, Simiane avec vous : quand on accorde des permis de construire, il faut prévoir la circulation en conséquence ! A propos de Rangone : dommage de ne pas avoir eu une vision d'ensemble avec la réfection du cours des Héros.

Vote

Investissement recettes et dépenses : 21 POUR (Majorité Municipale) 6 CONTRE (4 droite et 2 SAV)

Ordre du jour 2 et 3 : Budget Primitif eau et assainissement.

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Dans ces 2 votes, nous expliquons notre position CONTRE. Nous voulons être en harmonie avec notre souhait d'une municipalisation de ces services et de plus nous dénonçons le courrier fait par la SEM à 10 jours du 1er tour qui encensait la DSP pour une économie royale de 10€ par semestre.

Mr BOYER, Maire : La nouvelle DSP démarrait au 1^{er} mars, on y est pour rien !

Vote

21 POUR (Majorité Municipale) - 2 CONTRE (Simiane avec Vous) - 4 ABST (Droite)

Ordre du jour n° 6 : Délégation de pouvoir au Maire

Mr BROCH, Droite : Pas d'accord notamment sur le point n°20 : il faut quantifier et définir les montants autorisés. Le montant n'a pas été voté.

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Il n'y a rien de personnel dans notre vote contre, seulement vous avez repris un copié collé du CGCT alors que parmi vos délégations, certaines peuvent passer en conseil municipal vu leur manque d'urgence.

Mr BOYER, Maire : c'est le budget qui le prévoit

Mr Hardy, Adjoint : A été délibéré au BP.

Vote : 21 POUR (Majorité Municipale) - 6 CONTRE (4 droite et 2 SAV)

Ordre du Jour n° 7 : Délégation pour ester en justice

Mme VALERA, Droite : Je ne suis pas d'accord, en droit tout n'est pas soumis à la précipitation.

Mme MARTIN, Majorité Municipale : C'est plus pour les Tribunaux Administratifs, il y a parfois urgence (48H) en référé.

Vote ; 23 POUR (21 Majorité Municipale + 2 SAV) 4 CONTRE (Droite)

Ordre du Jour n° 10 : Versement d'indemnités pour les délégués spéciaux

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Nous allons vous expliquer pourquoi nous voterons contre cette délibération. Nous considérons qu'il faudrait plus de délégués spéciaux. Nous reconnaissons que la charge de travail demandé aux adjoints est telle qu'il faut les épauler. De plus dans cette délibération, nous considérons que les charges de travail aux délégataires sont trop lourdes. S'occuper des fêtes et cérémonies et du traitement des déchets est trop pour bien faire son travail. En plus il manque une délégation spéciale sur le contrôle des Délégations de Service Public.

Vote : 21 POUR (Majorité Municipale) - 2 CONTRE (Simiane avec Vous) - 4 ABST (Droite)

Ordre du jour n° 11 - Désignation des délégués à la CPA.

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : Nous allons expliquer pourquoi nous refuserons de voter cette délibération. Pour nous cette représentation est anti-démocratique car elle ne représente pas la diversité des conseils municipaux. Les représentants ne sont pas élus au suffrage universel. Seuls les groupes majoritaires, pour les communes comme la notre avec seulement 2 représentants, y sont représentés. Aix a le droit de permettre à 8 de ses élus issus de l'opposition de siéger !

Mr Boyer, Maire : il y a en effet débat sur la question de la démocratie et de nombreux arguments critiques sont avancés (disparition de l'échelon communal à terme etc...). Nous ferons le maximum pour représenter le conseil municipal dans son entier. Nous nous efforçons d'informer sur les dossiers dans le bulletin municipal. Vous pouvez toujours y assister.

Mr Broch, Droite : ce système est jeune, il faut lui laisser le temps de mûrir et faire le point.

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous Vous n'y êtes pour rien ! C'est aussi une question de conception politique : ce système éloigne les citoyens du pouvoir et des lieux de décision. Nous vous posons la question : pour permettre la représentation des minorités, pouvez-vous proposer les postes de suppléants ?

Mr BOYER, Maire : Si les élus sont d'accord.

Mr ARNAUD, Adjoint : Non, cela posera un problème de représentation, on ne peut retirer sa représentation à l'adjointe à l'environnement. Éventuellement assister aux commissions sans délégation.

Vote : 25 POUR (21 Majorité Municipale + 4 Droite) -
2 REFUS DE VOTE (Simiane avec Vous).

Ordre du Jour n° 13 : Convention avec Mondial Évasion service jeunesse

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : Nous aimerions connaître les objectifs éducatifs. Si la mairie participe financièrement, elle pourrait avoir des exigences quant aux valeurs prônées (par exemple citoyenneté, environnement...). Personnellement en tant que parent, ces séjours ne me font pas rêver !

Mr HARDY, 1er Adjoint : C'est ce que veut Mme BRACONNOT. On est pas sûr de l'éducatif ce sont des vacances, les enfants ont l'école toute l'année. Le culturel n'intéresse pas, on le voit dans les inscriptions. Ces séjours sont proposés en complément du CLSH, pour un autre public. Nous avons d'excellents retours.

Mme LEPAGE, Majorité : Cela correspond aux rêves des enfants. Les valeurs de citoyenneté ne sont pas absentes puisqu'ils se retrouvent en collectivité, à vivre ensemble.

Vote : 27 POUR

Ordre du Jour n° 14 : Recrutement d'un agent non titulaire de droit privé

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Comme dit précédemment, il est urgent d'avoir une visibilité sur les besoins d'emploi dans les services communaux. De plus la personne est ici déjà en place, donc la délibération vient juste entériner une décision déjà prise ?

Mr BOYER, Maire : OUI la personne est déjà embauchée.

Mr GERARA, Simiane avec Vous : Quel taux d'aide de l'état ?

Mr BOYER, Maire : 35%

Vote : 23 POUR (21 Majorité Municipale + 2 Simiane avec Vous) - 4 ABST (4 droite)

Ordre du Jour n° 15 : Transformation de poste

Vote : 23 POUR (21 majorité municipale + 2 Simiane avec Vous) - 4 Abstentions (Droite)

Ordre du jour n° 16

Mr HARDY, 1er Adjoint : présente la convention

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : j'aurais aimé avoir la convention pour pouvoir me prononcer.

Mr HARDY, 1er Adjoint : Vous pouviez venir la chercher en mairie. Nous ne voulons pas que ces documents se répandent dans la nature, nous sommes quand même garants de la vie culturelle.

Mme BRACONNOT, Simiane avec Vous : qu'entendez-vous par centre de ressource ? Le soutien à la création fait-il partie des missions ?

Mr HARDY, 1er Adjoint : oui

Les autres points de l'ordre du jour n'ont pas fait débat.